

### 35 - Acquisition de véhicules et matériels divers - Validation du programme 2016 - Demandes de subventions - Signature des marchés publics

**Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur :** Le programme d'acquisition et de renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 2016 est préparé sur la base d'une enveloppe financière de 931 428 €. Il repose sur une analyse générale du parc à partir des éléments connus à ce jour. Il est sujet à évolutions en fonction des résultats des contrôles réglementaires ou des accidents survenant en cours d'année. Il peut être étendu, à la faveur des résultats de consultations, à des véhicules dont l'âge ou le kilométrage risquent de générer des surcoûts de fonctionnement ou des immobilisations importantes. Il permet également d'acquérir des nouveaux matériels de façon à adapter les moyens à l'évolution des missions.

#### A. Budget principal

Comptes 21.020.2182.00511 et 21.020.2188.00511, code service 32000

Les dépenses totales prévues au BP 2016 sont de 931 428 € se répartissant de la façon suivante :

#### 1. Renouvellement et acquisition de véhicules

Type	Estimation
Vélos à assistance électrique et motos PM	28 912 €
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	430 400 €
Véhicules poids lourds	102 000 €
Véhicules et engins spécifiques	220 116 €
Sous-total :	<b>781 428 €</b>

#### 2. Renouvellement et acquisition de matériels et outillages

Secteur Espaces Verts	55 000 €
Secteur Voirie	27 000 €
Autres secteurs d'activité	38 000 €
Sous-total :	<b>120 000 €</b>

#### 3. Grosses réparations **30 000 €**

**Total tranche annuelle : 931 428 €**

#### B. Subventions

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de matériels susceptibles de bénéficier de subventions de la part de partenaires tels que l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté ou l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels pour l'année 2016 proposé ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits alloués,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne-Franche-Comté ou de tout autre partenaire potentiel pour l'acquisition de ces véhicules ou matériels,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse conformément au programme d'intervention pour l'acquisition de balayeuses et de matériels spécifiques.

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.*